



Nantes, le 19 juillet 2021

Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020

Réouverture de la mesure 121 - FEDER

POUR APPROBATION

Contexte

Au regard des projets déposés, des prévisions de dépôt et des crédits alors disponibles, il a été proposé de **fermer** à tout nouveau dépôt de dossiers deux dispositifs FEDER lors du Comité régional de suivi du 25 avril 2018 :

- 121. Soutien aux projets collaboratifs de R&D et projets d'innovation ;
- 412. Projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables relevant des filières émergentes, sur lequel l'appel à projets a permis de sélectionner 8 dossiers consommant la totalité de l'enveloppe disponible.

Cette proposition a été mise en œuvre par l'autorité de gestion.

Toutefois, l'évolution du contexte (niveau affiné de consommation des dispositifs, impact de la crise sanitaire sur les projets, opportunités nouvelles en Pays de la Loire...) rend aujourd'hui pertinent une nouvelle approche, afin de permettre un pilotage optimisé de la fin de programmation 2014-2020.

Proposition de réouverture de la mesure 121 du Programme opérationnel FEDER 2014-2020

Compte-tenu de la volonté d'optimiser la répartition des crédits au sein de l'axe 1 (équilibre entre mesures, gestion des risques de reliquats...) et de l'identification de nouveaux projets de R&D structurants pour le territoire ligérien, il est proposé de rouvrir la mesure 121. Soutien aux projets collaboratifs de R&D et projets d'innovation.

Cette réouverture prend effet de manière immédiate. Les opérations éligibles pourront être soutenues dans la limite des crédits FEDER encore disponibles.